



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 mars 2019
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-deuxième session

Vienne, 14-22 mars 2019

Projet de rapport

Rapporteur : Alvaro Salcedo Teullet (Pérou)

Additif

Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. À ses 13^e et 14^e séances, les 21 et 22 mars 2019, la Commission a examiné le point 14 de l'ordre du jour, intitulé « Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».
2. La Chef du Secrétariat des organes directeurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a prononcé une déclaration liminaire.
3. Le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement a fait une déclaration.
4. Des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Colombie et de l'Autriche.
5. Des déclarations ont aussi été faites par les observatrices de l'Alliance mondiale contre l'hépatite, de Médecins du Monde, et de Harm Reduction Coalition.

Délibérations

6. Le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement a évoqué le rôle joué par la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'est félicité de la collaboration croissante entre les différents organes et commissions techniques du Conseil économique et social, ainsi que des discussions sur les questions transversales traitées par la Commission des stupéfiants et par la Commission de la science et de la technique au service du développement.



7. Des orateurs ont salué les efforts déployés par le Conseil économique et social en vue de faciliter la coordination entre ses commissions techniques. Ils ont insisté sur le rôle de la Commission des stupéfiants en tant qu'organe directeur des Nations Unies responsable au premier chef des questions relatives aux drogues, tout en soulignant le rôle complémentaire que jouaient d'autres commissions techniques et d'autres organes des Nations Unies pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue. La Commission a été encouragée à développer des solutions nouvelles et créatives pour que d'autres parties prenantes soient associées à ses travaux.

8. Par ailleurs, il a été fait observer que la lutte contre le problème mondial de la drogue, le crime et le terrorisme était déterminante pour la réalisation des objectifs de développement durable, et la Commission a été encouragée à partager les bonnes pratiques suivies et les enseignements tirés avec d'autres commissions techniques du Conseil économique et social.
